
Epsiliades - Table ronde Mastérisation - Vendredi 12 novembre 2010 / 16h-18h
Intervention de Françoise Moulin Civil,

présidente de l'université de Cergy-Pontoise et chargée de mission « Mastérisation »
pour la Conférence des Présidents d'Université (CPU)

Il est à souligner d'emblée la forte implication de la CPU dans le dossier « Mastérisation ». Celle-ci s'est traduite successivement par sa participation, en 2009, à la Commission Marois-Filâtre (jusqu'au moment de son autodissolution après publication des décrets) ; par sa volonté de mettre en place un groupe de réflexion inter-conférences (CPU, CDIUFM, CDUS et CDUL) dont les travaux ont été remis aux deux Ministères et rendus publics sous le titre de « Principes et recommandations pour une réforme réussie de la formation des enseignants » (juillet 2009) ; par son travail continu au sein de sa Commission de la Pédagogie en vue de produire un Référentiel sur la formation des enseignants, en coordination avec la CDIUFM et le réseau des vice-présidents de CEVU, référentiel que l'Assemblée plénière de la CPU a approuvé le 16 juin 2010.

Pourquoi la CPU a-t-elle voulu ce référentiel alors même que les universités s'étaient montrées plus que réservées, voire en opposition frontale, par rapport à la réforme ? Ce référentiel s'inscrit dans la suite logique et constructive d'un mouvement de protestation généralisé dont la CPU a été partie prenante tout en n'abandonnant jamais la construction de solutions alternatives. Il répond aussi à un souci de cadrage et de régulation face à la crainte d'une forte diversité des situations entre les établissements universitaires et face au flou de la circulaire publiée le 23 décembre 2009. Il permet enfin d'affirmer la responsabilité de la CPU dans la défense et la promotion d'une formation de qualité et sa volonté de préserver l'intérêt commun des étudiants et de leurs futurs élèves.

Les grandes lignes de ce référentiel seront reprises ici et s'appuient sur le constat navrant selon lequel le schéma d'organisation des concours imposé par les décrets va à l'encontre de ce qu'il était logique de défendre, à savoir un concours et une préparation au concours pleinement intégrés à la formation. Les préconisations de ce référentiel prennent ainsi en compte trois dimensions :

- Les publics, les parcours étudiants et les voies d'accès au concours et aux métiers de l'enseignement ;
- Les principes de formation de niveau master ;
- Les concours eux-mêmes, les débouchés et les métiers visés.

La question des publics concernés par le dispositif de formation est importante car elle conditionne la diversité des cursus. De ce point de vue-là, trois types de publics peuvent être considérés : les étudiants s'engageant dans un cursus de master ; les étudiants déjà titulaires d'un master ou d'un diplôme ou titre équivalent ; les enseignants déjà titulaires du concours et en fonction mais désirant acquérir le diplôme de master. La nécessité de construire, pour une université et si possible pour l'ensemble des universités du territoire, une offre de formation lisible et cohérente s'impose donc.

La question de la structuration de l'offre de formation destinée aux futurs enseignants se situe au croisement de deux exigences : la réforme de la formation des futurs enseignants, telle que voulue par les textes officiels, et le diplôme national de master, inscrit dans une réglementation précise. Cette double contrainte se heurte à une autre double problématique : l'autonomie de l'université pour élaborer son offre de formation et l'obligation

pour un diplôme national d'être soumis à une procédure d'habilitation et d'intégrer un certain nombre de principes généraux. Dans le cas du master, rappelons ces principes essentiels : un cursus construit en 4 semestres conduisant à la validation de 120 crédits ECTS, une finalité d'insertion professionnelle, des objectifs de formation en termes de savoirs, aptitudes et compétences, un adossement à la recherche, une inscription dans l'espace européen, etc. C'est dire les contraintes de cohérence qui pèsent sur une formation, elle-même pourvoyeuse d'attentes et exigences propres aux métiers d'enseignant.

La première des préoccupations que nous avons exprimée est évidemment la manière dont on concilie formation master et préparation au concours. Là encore, le modèle exige(ra)it de respecter la diversité des critères de départ : la nature des concours (PE, PLC, PLP), les parcours étudiants et les différentes voies d'accès aux concours et aux métiers. Le référentiel a fait plusieurs propositions concernant l'architecture des masters qui tiennent compte précisément de la diversité des parcours et des métiers.

La deuxième préoccupation et préconisation forte est relative à la préparation destinée à assurer une véritable entrée dans le métier, qu'il s'agisse de l'année post-master ou « année préparatoire » ou de la préprofessionnalisation durant le cursus Licence. Plus généralement, le master doit être conçu comme une formation articulant travail réflexif et expérience de terrain ; à cet égard, les stages tout au long du cursus s'avèrent indispensables, dès lors qu'ils s'inscrivent dans une logique d'alternance.

La troisième et dernière préoccupation concerne l'année de formation des fonctionnaires stagiaires et la formation continuée des enseignants. Elle doit être considérée comme une année à part entière du dispositif de formation, s'inscrire dans un continuum de la licence à la première année d'exercice et respecter le principe déjà souligné de l'alternance. Il apparaît, à cet égard, indispensable que cette formation se déroule sur un véritable temps de décharge, au moins égal à un tiers du service statutaire.

La CPU, à travers ce référentiel, entend œuvrer, aux côtés des IUFM et de tous les formateurs, en faveur d'une formation professionnelle de qualité pour les professeurs stagiaires. C'est une ambition à laquelle elle ne renoncera pas. Dans ce sens, elle est fortement engagée à effectuer un suivi et une évaluation de la réforme.